

*Commune de Pierlas  
République française*

AR Prefecture

DEPARTEMENT

006-210600961-20250608-2025015-DE  
Reçu le 17/06/2025

**Séance de l'an deux-mille vingt-cinq et le huit juin**

**Date de la convocation : 27/05/2025**

*L'an deux-mille vingt-cinq et le huit juin, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI*

**Membres en exercice : 9  
Présents : 6  
Votants : 6**

**Pour : 6  
Contre : 0  
Abstentions : 0**

**PRESENTS (6) :** MARTINELLI Gilbert, ALZEAL Gilbert, BRES Jean Marie, TOCHE Jean-Louis ;  
MARTIN (BOASSO) Bernadette, TOCHE Sylvette,

**ABSENTS (3) :** ALZEAL Sandra - ALZEAL Maurice - JOLY Daniel

**Secrétaire de séance :** TOCHE Sylvette

2025.015 Délibération portant sur la vente d'un bien mobilier communal situé 5 rue du Castel

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre l'appartement situé au 5 rue du Castel, 3<sup>ème</sup> étage de 46 m<sup>2</sup> ;

Considérant que l'offre d'acquisition, formulée par M. LORE Jean-Claude reçue en mairie le 02 juin 2025 au prix de 45 000 € ;

**Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal**

- approuve la vente de l'appartement situé au 5 rue du Castel, 3<sup>ème</sup> étage de 46 m<sup>2</sup> au prix énoncé ci-dessus ;
- autorise M. le maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ;
- autorise Monsieur le Maire d'engager les démarches auprès de l'étude Office notarial BRUNET-BECK Céline situé à Puget-Théniers (06260).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du



**Le Maire,  
Gilbert MARTINELLI**